

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 14 octobre 2011
(convocation du 3 octobre 2011)

Aujourd'hui Vendredi Quatorze Octobre Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick,
Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure,
M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic,
M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel,
M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice,
M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. TOUZEAU Jean, Mme LACUEY Conchita,
M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain,
M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic,
Mme BREZILLON Anne, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle,
M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie,
Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard,
M. DUCASSOU Dominique, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude,
M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick,
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard,
Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude,
M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel,
M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis,
M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien,
M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth,
M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. BOBET Patrick
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 11 h 20
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. SAINTE-MARIE Michel M. BAUDRY Claude jusqu'à 11 h 10
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe
M. TURON Jean-Pierre à M. TOUZEAU Jean
Mme. BONNEFOY Christine à M. DUART Patrick
M. BRUGERE Nicolas à M. BRON Jean-Charles
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles jusqu'à 10 h 10
Mme. COLLET Brigitte à Mme. WALRYCK Anne
Mlle. COUTANCEAU Emilie à Mme. BOST Christine
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita
M. DAVID Jean-Louis à CAZENAVE Charles à partir de 11 h 25

M. DAVID Yohan à Mme. BREZILLON Anne
Mme DESSERTINE Laurence à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 10 h
M. DUPOUY Alain à Mme. PIAZZA Arielle
M. EGRON Jean-François à Mme. FAORO Michèle
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h 05
Mlle. EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques
M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
Mme. HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
M. JOUBERT Jacques à M. QUERON Robert
M. MAURIN Vincent à M. OLIVIER Michel à partir de 11 h
M. MERCIER Michel à M. RAYNAUD Jacques
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. REIFFERS Josy à M. DAVID Jean-Louis jusqu'à 10 h 20
M. SENE Malick à M. DAVID Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

Transports scolaires - Ville du Taillan-Médoc
☐ **Convention de délégation partielle de compétence**
☐ **pour l'organisation de circuits - Avenant n°2**

Monsieur DUPRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 2006/0446 du Conseil de Communauté du 23 juin 2006, reçue à la Préfecture de la Gironde le 4 juillet 2006, vous avez autorisé la signature d'une convention entre notre établissement public et la Commune du Taillan-Médoc pour assurer l'organisation de circuits de transports scolaires.

Cette convention, signée le 4 décembre 2006 et enregistrée en Préfecture de la Gironde le 8 décembre 2006, porte sur les circuits mis en place depuis la rentrée scolaire 2006 et ont pour objet de fixer les rôles respectifs de la Communauté urbaine et de l'organisateur secondaire tant à l'égard des usagers qu'à l'égard des transporteurs.

Les Communes de Saint Aubin de Médoc et du Taillan-Médoc, en concertation avec la Commune de Saint Médard en Jalles (circuit 449.042), ont demandé, à compter de la rentrée scolaire 2011/2012, la possibilité de mutualiser leurs moyens sur les circuits 376.041 (St Aubin) et 519.041 (Le Taillan) desservant les lycées de Bordeaux, afin d'optimiser le ramassage de tous les lycéens concernés.

Le circuit suivant est donc modifié à compter de la rentrée scolaire 2011/2012 selon la demande de la Commune du Taillan-Médoc :

- **circuit 519.041** : le nouveau circuit passe de 37,295 à 14 kms. Le forfait journalier à appliquer au nouveau circuit passe de 98,00 €HT à 101,64 €HT. Le prix kilométrique reste fixé à 0,52 €HT.

Un avenant n°3 au marché 06155U a donc été pris pour entériner la modification du circuit précité exploité par KEOLIS GIRONDE (anciennement Cars Ouest Aquitain).

L'incidence financière de cette modification pour la dernière année scolaire restant à exécuter au titre du marché pour le compte de la Commune du Taillan-Médoc s'élève à -2 287,71 €HT.

La Communauté urbaine par sa convention initiale de délégation partielle de compétence pour l'organisation de circuits, article 8, récupère 10% de la dépense.

Afin d'acter la modification du circuit précité sur la Commune du Taillan-Médoc, il convient de procéder à la passation d'un avenant à la convention signée en 2006.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, d'adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU la délibération du conseil communautaire n°2006/0446 en date du 23 juin 2006 autorisant M. le Président à signer la convention de délégation partielle de compétence entre notre établissement public et la commune du Taillan-Médoc pour assurer l'organisation de circuits de transports scolaires.

VU la convention de délégation partielle de compétence pour l'organisation des circuits de transports scolaires sur la commune du Taillan-Médoc, signée le 4 décembre 2006 (reçue en préfecture le 8/12/2006).

VU l'avenant n°1 de cette convention.

VU le projet d'avenant n°2 à la convention mis à la disposition des élus communautaires.

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT :

Qu'il y a lieu de réorganiser le ramassage scolaire desservant les lycées de Bordeaux pour le compte de la Commune du Taillan-Médoc à compter de la rentrée scolaire 2011/2012,

Qu'il y a donc lieu de modifier la prise en charge de ce nouveau circuit dans le cadre d'un avenant n°2 à la convention de délégation partielle de compétence,

DECIDE :

ARTICLE 1 :

Les termes du projet d'avenant n°2 à la convention de délégation partielle de compétence ci-annexé sont approuvés.

ARTICLE 2 :

Monsieur le Président est autorisé à signer l'avenant n°2 ci-annexé relatif à la convention.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 14 octobre 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
26 OCTOBRE 2011**

PUBLIÉ LE : 26 OCTOBRE 2011

M. CHRISTOPHE DUPRAT